

Communiqué de presse

Paris, le 21 février 2017

MODIFICATION DES MOYENS ALLOUES AU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément aux termes du contrat de liquidité confié le 20 décembre 2011 par Eurosic S.A. à la société EXANE BNP PARIBAS, les moyens suivants ont été retirés au contrat de liquidité en date du 20 février 2017 :

- 3 000 actions Eurosic

Ainsi en date du 20 février 2017, les moyens alloués au contrat de liquidité se répartissent comme suit :

- 7 179 actions Eurosic
- 316 944 Euros

Il est rappelé que lors du bilan arrêté au 31 décembre 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité¹ :

- 10 469 actions Eurosic
- 305 938 Euros

A propos d'Eurosic

Eurosic est une société d'investissement immobilier cotée (SIIC) avec un patrimoine évalué à plus de 6,7 milliards d'euros² (5,8 milliards d'euros en quote-part de détention) principalement composé de bureaux, situés à Paris, en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales.

L'action Eurosic est cotée à Euronext Paris - Compartiment A sous le code ISIN FR0000038200.

Relations investisseurs et presse

Eurosic

Nicolas Darius

Directeur Finances

Tél : +33 1 45 02 24 73

n.darius@eurosic.fr

Pour plus d'informations : www.eurosic.fr

¹ Apport de 4 419 € suite procédure de rachat par la chambre de compensation (26/09/2016)

² 30 juin 2016, *proforma* de l'acquisition de Foncière de Paris